



RÈGLEMENT DU CONCOURS

2^e ÉDITION

INTRODUCTION

Travailler avec le bois est un projet significatif, possible et durable.

Construire avec un matériau aussi noble permet de réfuter les mythes sur les soi-disantes faiblesses du bois par rapport à des matériaux plus traditionnels tels que le béton armé et l'acier, réduisant ainsi l'empreinte écologique du secteur de la construction.

Le bois d'ingénierie (lamellé-collé, OBS, LVL, CLT, etc.) a permis, au fil du temps, de dépasser de nombreuses limites dans le domaine de la construction et contribue à **développer une construction à très faible empreinte carbone.**

Bien utilisé, le bois est capable d'absorber plus de dioxyde de carbone que ce qui est émis pour les opérations de collecte, de transformation, de transport et d'assemblage qui le transformeront en un logement.

Soutenir la construction en bois est d'intérêt public, non seulement en termes d'environnement, mais aussi en termes de gestion du temps, de possibilités de construction et de confort de vie.

Rothoblaas propose des solutions pour la construction en bois depuis plus de 30 ans et participe à la diffusion de la culture du bois en organisant des cours, des séminaires et des semaines de formation consacrées à l'approfondissement des thèmes les plus contemporains de la technologie du bois.

BUILD THE (IM)POSSIBLE va également dans ce sens et est un concours destiné à **élargir la communauté des professionnels qui se consacrent au développement d'une construction plus durable.**

Participer au concours signifie contribuer à l'évolution de la technologie dans le monde du bois, construire plus haut et avec un confort de vie toujours plus grand.

Participez vous aussi.

OBJET DU CONCOURS

Le **concours BUILD THE (IM) POSSIBLE** a pour objectif de donner une visibilité internationale à des projets architecturaux innovants qui vont au-delà des méthodes de construction utilisées à ce jour.

« Construire l'impossible » est aujourd'hui possible grâce au développement de nouvelles technologies, qui ont apporté un nouvel élan **au bois en tant que matériau structurel.**

Le scénario mondial actuel dénote une sensibilité majeure pour le respect de l'environnement, de la société et de modes de vie plus sains et plus conscients. Dans ce contexte, le confort de l'habitat devient très important.

Le concours prévoit la réalisation et la valorisation de projets innovants tant du point de vue de la conception que de l'intérêt collectif pour la durabilité environnementale.

La première édition s'est concentrée sur le système de construction post-and-slab, basé sur l'utilisation des connecteurs SPIDER et PILLAR, développés grâce à une collaboration de quatre ans avec l'Université d'Innsbruck.

Le thème de cette deuxième édition de BUILD THE (IM)POSSIBLE est le système de construction post-and-beam, pour lequel nous avons récemment développé une connexion révolutionnaire appelée **ALUMEGA**. Aujourd'hui, les concepteurs et les constructeurs qui, comme nous, aiment le bois, ont à leur disposition une solution aux caractéristiques de résistance extraordinaires permettant de dépasser les standards de construction et de durabilité actuels. Disposer de systèmes de connexion innovants pour les poutres en bois permet de concevoir des bâtiments à structure post-and-beam de plus en plus efficaces, économiquement compétitifs et capables de remplacer les matériaux traditionnels (acier et béton armé).

C'est à vous maintenant : imaginez, concevez, et participez à la deuxième édition de BUILD THE (IM)POSSIBLE.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

Contraintes

Le concours est ouvert **aux projets prévoyant des structures lourdes à ossature en bois, communément appelées post-and-beam. La contrainte de conception est l'utilisation de la ligne des connecteurs ALUMEGA.**

Types de projets autorisés

Les projets pourront être présentés à tous les stades :

- conception préliminaire ;
- conception définitive ;
- conception exécutive ;
- projets déjà en phase de construction ;
- projets impliquant l'adoption de cette technique de construction dans l'ensemble du bâtiment ;
- projets avec l'adoption partielle de la technique de construction.

Destinataires

Le concours s'adresse aux acteurs du secteur **de la construction, et plus particulièrement de la construction en bois** ; notamment aux concepteurs, constructeurs, promoteurs, étudiants universitaires, docteurs, chercheurs ou professeurs d'université.

Sans limitation territoriale, le concours a une matrice internationale.

Catégorie

L'évolution des systèmes de construction, l'innovation et le progrès nécessitent deux catégories de sujets :

1. **Concepteurs et constructeurs**

Tous ceux qui réalisent des innovations, en concevant et en construisant des bâtiments qui testent de nouvelles possibilités sur le terrain, en se heurtant aux contraintes réglementaires, urbanistiques, logistiques et budgétaires d'un chantier réel. Il s'agit des professionnels du secteur (concepteurs ou constructeurs).

2. **Étudiants, chercheurs, universitaires**

Tous ceux qui, sur le papier, imaginent, conçoivent et rêvent en grand, mais sans nécessairement réaliser le projet. Il s'agit d'étudiants, de doctorants, de chercheurs ou de professeurs d'université.

2 finalistes seront sélectionnés pour chaque catégorie, puis un gagnant sera désigné pour chacune d'entre elles.

NATURE ET VALEUR DU PRIX

Rempporter le concours signifie avant tout entrer en contact direct avec la *communauté internationale* spécialisée dans le secteur de la construction en bois.

À travers les canaux de communication Rothoblaas, les mérites professionnels et personnels des vainqueurs des 2 catégories seront mis en valeur. Les projets sélectionnés seront une source d'inspiration pour d'autres projets futurs qui, nous l'espérons, seront tout aussi *durables et d'intérêt public*.

Activités promotionnelles et prix

Finalistes

Les concurrents qui présentent les deux projets les plus intéressants des deux catégories auront le droit de participer à la sélection finale du jury de BUILD THE (IM)POSSIBLE et recevront :

- le package standard Mass Timber Seminar International 2024, avec pension et hébergement inclus ;
- une contribution aux frais de déplacement des finalistes qui assisteront au Mass Timber Seminar International 2024 au cours duquel seront annoncés le vainqueurs.

Vainqueurs

Outre les prix susmentionnés au paragraphe précédent (« Finalistes »), les activités promotionnelles suivantes sont prévues pour les **vainqueurs** :

- 1 banner sur la page d'accueil du site Rothoblaas pendant deux semaines ;

- Section du site dédiée au concours dans laquelle apparaîtra la description détaillée du projet pendant un an ;
- 1 post Facebook et 1 post LinkedIn sur les pages de Rothoblaas ;
- 1 communiqué de presse à la fin du concours, avec envoi à l'un des journaux du Pays d'origine des gagnants ;
- Billet d'entrée et visi au FORUM HOLZBAU INNSBRUCK 2024, l'un des événements les plus importants dans le monde de la construction en bois.

Clause : Dans le cas où des événements exceptionnels et/ou imprévisibles affectent directement ou indirectement le prix, la cérémonie de remise des prix et/ou d'autres réunions liées au concours, Rothoblaas SRL informera rapidement tous les participants de tout éventuel changement dans le contexte du programme (annulations, modifications, retards). Dans ce cas, les participants seront responsables de toutes les dépenses engagées et n'auront droit à aucune compensation de la part de Rothoblaas SRL.

PHASES DU CONCOURS

Le déroulement complet du concours - collecte des documents, sélection des finalistes et remise du prix au gagnant - dure un an (du 17 octobre 2023 au 2 décembre 2024) et s'articule selon les phases suivantes :

- **PHASE 1 : INSCRIPTION ET COLLECTE DE TOUS LES PROJETS**

Il est possible de s'inscrire à partir du 17/10/2023.

La date limite pour l'inscription et l'envoi des documents est fixée au **30/08/2024**.

- **PHASE 2 : SÉLECTION DES PROJETS**

Du 01/09/2024 au 15/09/2024, le jury (voir le paragraphe « Composition du jury ») se réunira pour la sélection préliminaire des projets. Les 2 finalistes de chaque catégorie seront ensuite choisis et invités à participer au Mass Timber Seminar International 2024 de Rothoblaas.

Pour la sélection des finalistes, un système d'évaluation prévoyant l'attribution d'une note selon les critères établis sera utilisé (voir le paragraphe « Critères d'évaluation »). Le jury se chargera de rédiger un rapport écrit expliquant les raisons de la sélection des projets finalistes.

Durant les phases 1 et 2, le concours sera promu dans les foires internationales les plus prestigieuses du secteur de la construction en bois.

- **PHASE 3 : PRÉSENTATION DES PROJETS DES FINALISTES ET REMISE DES PRIX**

À partir du 15/09/2024, les finalistes seront invités à participer au Mass Timber Seminar International 2024 au siège central de Rothoblaas où ils disposeront de 10 minutes pour présenter leur projet.

À cette occasion, les professionnels du secteur présents au séminaire pourront voir les projets sélectionnés et choisiront les meilleurs dans les deux catégories grâce à un système d'évaluation expliqué

sur place. À ce stade, les vainqueurs bénéficieront de la visibilité internationale à travers les canaux de communication de Rothoblaas jusqu'à l'épuisement des publications en ligne et hors ligne, décrites au paragraphe « Nature et valeur du prix à gagner ».

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Candidatures

Pour poser sa propre candidature à BUILD THE (IM)POSSIBLE, il est nécessaire de remplir le formulaire d'inscription (sous réserve d'acceptation des politiques).

Il n'est pas nécessaire de télécharger tout le matériel au moment de l'inscription.

Téléchargement des fichiers

La date limite pour le téléchargement du matériel dans la section du site « Espace envoi des fichiers » est fixée au 30/08/2024.

Les candidatures reçues après la date indiquée ne seront pas prise en compte.

DOCUMENTATION À FOURNIR

Pour l'évaluation du projet, les documents suivants doivent être **obligatoirement** fournis :

DOCUMENTATION DE SYNTHÈSE

- Une **représentation graphique de synthèse** au format ISO A1 contenant des informations essentielles pour l'évaluation du projet par le jury est également requise. Des images et des textes brefs peuvent être inclus dans la représentation graphique pour souligner la conformité du projet avec les critères d'évaluation.

Le jury basera son évaluation principalement sur cette représentation graphique et examinera ensuite, si nécessaire, le reste de la documentation.

DOCUMENTATION EXHAUSTIVE

Représentations graphiques structurelles :

- un plan ;
- une section du bâtiment ;
- certains détails tels que les nœuds poutre-colonne.

Représentations graphiques architecturales :

- un plan ;
- une section ;
- un aperçu.

Un rapport de synthèse, contenant des informations utiles pour l'évaluation du projet (voir le paragraphe « Critères d'évaluation ») :

- description des travaux, avec emplacements et principales données géométriques (nombre d'étages, volume du bâtiment, surface en plan) ;
- description des choix conceptuels concernant les structures porteuses, avec une référence particulière aux zones avec système post-and-beam ;
- description des choix architecturaux, avec une référence particulière aux aspects liés à la présence de structures avec système post-and-beam ;
- pour les projets qui prévoyaient initialement l'utilisation de matériaux et / ou de technologies traditionnels puis qui se sont convertis à l'utilisation de structures en bois, il est nécessaire d'expliquer les raisons qui ont conduit à choisir le bois.

Des images exportées de représentations graphiques en 3D tels que des rendus ou des dessins CAD/CAM 3D des structures en bois, pouvant faciliter la compréhension du projet, seront également appréciées.

Veillez joindre également :

- coordonnées du concepteur ;
- coordonnées du fabricant (si défini) ;
- coordonnées du client ;
- document d'identité de la personne inscrite ;
- contact pour d'éventuels entretiens.

De préférence, les fichiers .pdf et les images .jpeg à haute résolution. Toutefois, l'utilisation d'autres formats n'est pas exclue. Il n'y a aucune limite au poids des pièces jointes à télécharger.

COMPOSITION DU JURY

L'évaluation des projets finalistes sera confiée à un jury composé de **5 professionnels indépendants du secteur de la construction en bois**, n'ayant aucun lien avec Rothoblaas. Pendant la phase d'évaluation des projets candidats, ils seront accompagnés de **deux collaborateurs internes de Rothoblaas**.

Le choix des projets gagnants est confié aux professionnels du secteur qui assisteront au Mass Timber Seminar International 2024.

CRITÈRES D'ÉVALUATION / SÉLECTION

Sur la base des critères suivants et avec un jugement technico-discrétionnaire, le jury sélectionnera 2 finalistes pour chaque catégorie, candidats au prix final :

- **DES SOLUTIONS STRUCTURELLES AUDACIEUSES** : une attention particulière sera portée aux

projets qui utilisent des solutions de conception non standard ou qui exploitent au mieux le potentiel des connecteurs ALUMEGA, par exemple, avec l'utilisation de mailles structurales et lumières particulièrement importantes.

- **DIMENSIONS DU BÂTIMENT:** la taille compte également, car les grands bâtiments permettent de stocker de grandes quantités de CO₂. Pour cette raison, les projets de bâtiments conçus un grand nombre d'étages ou un volume particulièrement important seront avantagés. Pour la même raison, les bâtiments à structure principalement en bois seront préférés par rapport aux projets impliquant une présence importante de béton armé ou acier.
- **QUALITÉ ARCHITECTURALE :** l'utilisation de colonnes, à la place des parois, pour la transmission des charges verticales, permet de libérer des espaces et de limiter les contraintes structurales. Le concepteur dispose d'une très grande liberté dans l'étude de solutions architecturales pouvant inclure des espaces ouverts, de grandes surfaces vitrées, etc. La capacité d'exploiter ces avantages, d'un point de vue architectural, sera un critère préférentiel dans la phase d'évaluation.
- **RÉCONVERSION DU STYLE TRADITIONNEL AU BOIS :** très souvent, les projets qui prévoyaient initialement l'utilisation de matériaux et / ou de technologies traditionnels sont ensuite passés à l'utilisation de matériaux et / ou de technologies innovantes. Des projets de ce type seront également appréciés.

EXCLUSION SELON LE DPR 430/2001 :

Ce concours est exclu du domaine d'application du Décret Présidentiel 430/2001 « Règlement concernant la révision organique de la discipline des concours et des opérations de prix, ainsi que des manifestations locales, conformément à l'article 19, paragraphe 4, de la loi 27 Décembre 1997, n°449 ». En vertu des caractéristiques définies dans le présent Règlement, le concours en question configure l'une des hypothèses d'exclusion visées à l'article 6, lettre a) : il s'agit d'un concours organisé pour la présentation d'un projet dans le domaine commercial / industriel, dont l'attribution du prix à l'auteur de l'ouvrage représente la reconnaissance du mérite personnel et un titre d'encouragement dans l'intérêt de la communauté.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Cette politique de confidentialité est fournie par le responsable du traitement conformément à l'article 13 du Règ. UE 2016/679 (Règlement général sur la protection des données).

RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le responsable du traitement des données personnelles que vous avez fournies est ROTHO BLAAS SRL, dont le siège légal est établi à I-39040 Cortaccia (BZ), Via dell'Adige 2/1, n° TVA IT 01433490214.

Pour tout signalement, toute demande ou pour exercer les droits mentionnés à l'article 15 et suivants du Règlement UE 679/2016, vous pouvez vous adresser à notre référent en matière de confidentialité en écrivant un e-mail à l'adresse suivante : privacy@rothoblaas.com.

TYPOLOGIE DES DONNÉES TRAITÉES, FINALITÉS DU TRAITEMENT ET BASE JURIDIQUE

La participation au concours nécessite le consentement au traitement des données personnelles suivantes :

- A) Données d'identification et commerciales : nom, prénom, e-mail, adresse résidentielle, profession.
- B) Images et vidéos.

La finalité du traitement des données visées au point A est :

- l'identification et l'admission à la participation des candidats au concours « BUILD THE (IM) POSSIBLE » ;
- l'envoi et la réception de communications relatives à l'organisation du concours « BUILD THE (IM)POSSIBLE » ;
- être contacté pour plus d'informations et des entretiens afin de promouvoir le concours « BUILD THE (IM)POSSIBLE ».

La finalité du traitement des données visé au point B est à titre documentaire et publicitaire : en donnant son consentement à la réalisation de photos et de vidéos, le participant accepte que RothoBlaas utilise des photos et des vidéos fournies par l'utilisateur ou prises avant, pendant et aussitôt après l'événement, et qu'elles soient utilisées ultérieurement à des fins publicitaires à titre gratuit.

La base juridique du traitement est l'exécution d'obligations contractuelles ; le consentement de la personne concernée.

NATURE DE LA COMMUNICATION DES DONNÉES

L'utilisateur est libre de fournir les données personnelles indiquées dans les formulaires de demande de participation au concours. Toutefois, le refus de fournir les données prévues comme obligatoires ne permet pas l'admission au concours « BUILD THE (IM)POSSIBLE ». En revanche, le refus de fournir les données indiquées comme facultatives pourrait entraîner la fourniture d'un service incomplet.

COMMUNICATION À DES TIERS ET DIFFUSION DES DONNÉES

Certaines données pourront être communiquées pour la réalisation des finalités indiquées aux : sociétés du Groupe ; sujets/sociétés externes auxquels la communication des données personnelles est nécessaire ou en tout cas fonctionnelle pour l'exécution du service demandé ou la gestion de la relation contractuelle avec la personne concernée (sociétés d'hébergement ou sociétés de services et/ou professionnels qui collaborent pour la gestion des communications commerciales) sous la supervision du Responsable du traitement.

Le responsable du traitement diffusera les données personnelles fournies par l'utilisateur susmentionné à travers ses propres canaux de communication Web et sous format papier, aussi bien dans le cadre du concours, que pour l'attribution du prix et le déroulement efficace des activités de promotion et de marketing précédentes, concomitantes et postérieures au concours.

TRANSFERT VERS DES PAYS TIERS

Les données personnelles fournies par la personne concernée pourront être traitées ou transférées vers des pays extérieurs à l'UE aux fins indiquées ci-dessus, dans le respect de la législation en vigueur sur le transfert de données vers des pays tiers et des garanties qui y sont prévues (art. 44 et suivants du Règlement UE 679/2016).

MODALITÉS DU TRAITEMENT ET DÉLAIS DE CONSERVATION

Le traitement des données recueillies est effectué au moyen de procédures informatisées ou de moyens télématiques par des sujets internes ou externes spécifiquement désignés et autorisés à le faire et tenus à la confidentialité. Les données sont traitées et conservées avec des outils permettant de garantir leur sécurité, leur intégrité et leur confidentialité à travers l'adoption de mesures de sécurité adéquates.

En particulier, les communications relatives au concours sont envoyées par e-mail aux adresses fournies par les participants.

Les données personnelles fournies par l'intéressé seront conservées pendant une durée de 10 ans à compter de la remise des prix.

DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

La personne concernée pourra à tout moment exercer ses droits, connaître les données la concernant, savoir comment elles ont été obtenues, recevoir des indications sur les sujets ou les catégories de sujets auxquels les données peuvent être communiquées, vérifier si elles sont exactes, complètes, à jour et bien conservées, recevoir les données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par dispositif automatique, révoquer à tout moment son consentement donné au traitement des données, demander leur effacement et s'opposer en totalité ou en partie à leur utilisation. La personne concernée a également le droit de révoquer son consentement à tout moment sans nuire à la licéité du traitement basée sur le consentement donné avant la révocation et de soumettre une réclamation à l'autorité de contrôle compétente, le Garant de la protection des données personnelles, si elle considère que le traitement la concernant enfreint le Règlement susmentionné.

Le PROMOTEUR du concours est Rotho Blaas SRL.